

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 25 novembre 2014

Membres excusés :

- M. MEYNARD P.	- Mme DUTREUILH M.P.
- Mme MILLAUD F.	- Mme WAEGERBAERT D.
- Mme LE CORRE J.	- Mlle FLAVIEN J.
- Mme VILTET V.	- M. MAJERI M.

Membres absents :

Membres présents : 15

Quorum : 15

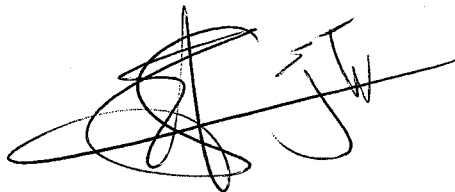
ORDRE DU JOUR

- ✓ Adoption de l'ordre du jour
- ✓ Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 09/10/2014
- ✓ Installation du nouveau Conseil d'administration
- ✓ Prélèvement sur fond de roulement
- ✓ Contrats et Conventions
- ✓ Sorties Pédagogiques
- ✓ Prix : Objets Confectionnés, Clés, Nuitée
- ✓ Admission en non valeur des créances
- ✓ Adoption du budget 2015
- ✓ Questions diverses (logiciels, entrées du lycée)

Président : Mme LAZCANO Brigitte, Proviseur

Secrétaire : Mlle EL QODAOUI Sarah, Assistante d'éducation

Le Secrétaire :



Le Président :



The stamp is circular with the text 'LYCÉE DES MÉTIERS SUD GIRONDE' around the top edge and 'LANGON' at the bottom. In the center, it says 'Le Conseil'. A handwritten signature is written across the stamp.

Constatant à 17h45 le quorum atteint (15 membres), madame le Président déclare la séance ouverte et désigne mademoiselle El Qodaoui comme secrétaire. Après lecture, les membres présents approuvent l'ordre du jour.

1- Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 octobre 2014

Soumis aux votes, il est accepté.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2- Installation du nouveau Conseil d'Administration

Madame le Président donne lecture du document précisant la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration pour en informer les nouveaux membres.

Elle informe également que selon la nouvelle réglementation du 24 octobre 2014, il y aura désormais deux représentants de la collectivité territoriale en lycée, ainsi que deux personnalités qualifiées.

Il est procédé ensuite à la répartition des membres du Conseil d'Administration dans les différentes instances :

	Commission permanente	Conseil de discipline	Commission Hygiène et Sécurité	Commission éducative
En sont les membres titulaires	- Mme Hanno - Mr Martinez - Mr Doux - Justine Flavien - Mehdi Majeri	Mle El Qodaoui Candide Robert Justine Flavien Mehdi Majeri	Mme Hanno Candide Robert Jordan Fourchon Yassine ADDA	Mle El Qodaoui Mme Séailles
En sont les membres suppléants	Mr Maupas			

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3- Proposition de prélèvement sur fonds de roulement

Madame le Président donne la parole à Mme La Gestionnaire pour éclairer les membres administrateurs sur cette proposition de prélèvement sur fond de roulement. Mme la Gestionnaire indique que le coût du contrôle et de la vérification de l'ensemble des installations électriques et sportives s'élève à 9000€, qu'une fuite d'eau datant du mois d'août 2014 d'un montant de 9000€, et un ajustement de fin d'année au service de restauration, aussi égal à 9000€, nécessitent ce prélèvement de 27000€. Mme la Gestionnaire souligne le fait que de nombreuses familles rencontrent d'importantes difficultés financières, ce qui les empêcherait de régler les factures de restauration et/ou du service annexe d'hébergement. Mme le Président énonce la possibilité d'un effort financier de la part des services municipaux de la régie d'eau.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4- Contrats

Mme la Gestionnaire annonce la négociation de nouveaux contrats, notamment pour la téléphonie mobile (SFR) dans l'établissement. Elle indique que jusque là, les quatre appareils équipant l'établissement possédaient un forfait de 50 minutes par mois. Désormais, les contrats seront en illimités, ce qui entraîne donc une baisse globale de 20% sur l'ensemble des factures de téléphonie mobile de l'établissement.

Soumis au vote, ce nouveau contrat est accepté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

De plus, Mme la gestionnaire avise les membres du Conseil d'Administration de la négociation d'un nouveau contrat avec l'entreprise SHARP, faisant ainsi passer le coût de la location de plus de 17000€ à 4000€ HT, pour un contrat de cinq ans. Mme la Gestionnaire en profite pour annoncer aux membres administrateurs du corps professoral, qu'une formation sera dispensée pour l'utilisation de ces nouveaux copieurs, qui seront disponibles à partir du 11 décembre 2014. Mme la Gestionnaire nous informe qu'un quota de 2000 copies par professeur sera effectif dès l'installation de ces nouveaux copieurs.

Soumis au vote, ce nouveau contrat est accepté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5- Conventions

Mme la Présidente décline l'ensemble des conventions –nouvelles et renouvelables- du lycée Sud Gironde :

- ❖ Une convention avec l'association Multiboxe, pour une utilisation du gymnase le mercredi soir. Il a été demandé une caution de 750€, ainsi qu'une contribution de 500€ annuelle, pour les charges.
- ❖ Une convention avec le salon AQUITEC pour le stand de la section MEI, en commun avec dix autres établissements de l'académie. Cette année, il s'agirait de le placer de manière plus visible, afin qu'il soit plus attractif. Le coût de cette installation est de 300€.
Un autre stand, pour le Lycée des Métiers Sud-Gironde, d'un coût de placement de 2500€, sera mis en place. Il sera éventuellement nécessaire de refaire une banderole, un peu plus visible.
- ❖ Une convention a été conclue avec la Ligue de l'Enseignement pour la formation des délégués. Ont été abordés, la méthodologie de projets ainsi qu'un travail sur le harcèlement. Cette convention s'élève à 400€, dont une partie sera prise en charge par la Maison des Lycéens.
- ❖ La fabrication d'objets confectionnés comme un escalier, une structure métallique pour cuisine, etc.

Soumis au vote, ces conventions sont acceptées à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6- Projets pédagogiques

Mme le Président laisse la parole à Mme Bâcle, enseignante de Lettres-Histoire-Géo, pour évoquer le voyage à Paris, organisé dans le cadre du projet musique, avec la classe de Terminale CAP SM. Concernant le financement, il est demandé une participation aux familles qui s'élève à 150€ par élève. Mr Belaïchi, CPE, annonce que la Maison des Lycéens devrait bientôt se réunir afin de voter, entre autres, le concours pécunier de la MDL.

Mme Bâcle fait remarquer que l'ensemble des classes de l'établissement est concerné par des projets pédagogiques, comme le voyage à Paris, une sortie au musée de l'esclavage, ou encore une sortie au cinéma.

Soumis au vote, ces projets sont acceptés à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7- Objets confectionnés

Mme le Président laisse la parole à Mr le Chef des Travaux. Ce dernier détaille le document de proposition de mode de calcul des objets confectionnés. Il informe les membres administrateurs de l'inexistence d'une harmonisation tarifaire au sein des établissements d'enseignement professionnel, et que l'ajustement doit se faire au sein du lycée. Le mode de calcul est approuvé par l'ensemble des membres. Cependant, Mr Servanty, enseignant de menuiserie, fait remarquer que le terme de « main d'œuvre » n'est pas forcément approprié en ce qui concerne nos élèves.

Soumis au vote, ce mode de calcul est accepté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

8- Budget

Mme la Gestionnaire annonce la mise en place de frais de clefs, d'un montant de 15€ pour les chambres d'internat. Il s'agit là d'introduire une notion de sécurité, dans un premier temps, pour éviter les vols, mais aussi afin de responsabiliser les élèves.

Soumis au vote, ces frais de clefs sont acceptés à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la Gestionnaire informe les membres administrateurs de l'augmentation de la nuitée des apprentis, qui de 7€22 passe à 7€36. Il en est de même pour le repas des apprentis et des jeunes en contrat professionnel, qui de 4€30 en 2013 passe à 4€35 pour l'année 2015.

Soumis au vote, cette nouvelle grille tarifaire est acceptée à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la Gestionnaire explique aux membres administrateurs qu'en raison de nombreuses factures de demi-pension non réglées par les familles en grandes difficultés sociales, il est nécessaire de prélever un certain montant sur le fond de roulement. Mme la Gestionnaire explique aux membres la procédure, lorsqu'il s'agit d'exécuter toutes les diligences afin de recouvrer les créances, comme l'intervention du chef d'établissement pour la signature d'un état exécutoire dans le but de permettre l'intervention d'un huissier. Ceci étant dit, dans le cas (avéré) où les familles sont insolvables, c'est l'établissement qui est en charge de payer la créance ainsi que les frais d'huissiers ce qui est prélevé sur le fond de réserve de l'établissement. Or, le fond social ne possède qu'un montant de 2500€.

Mme la Gestionnaire attire l'attention des membres sur le fait que certaines factures datent de 2008. Mme Hanno demande s'il serait éventuellement possible de transférer ces factures à la Région. Mme la Gestionnaire évoque la possibilité de demander une dérogation de la LOLF. Les membres du

corps professoral soulignent le fait qu'année après année, le fond social de l'établissement est toujours aussi faible. Mme la Gestionnaire atteste de la remarque et explique que c'est la raison pour laquelle les factures impayées sont obligatoirement prises sur le fond de roulement.

Soumis au vote, ce prélèvement est accepté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la Gestionnaire rappelle aux membres administrateurs le Règlement Intérieur de la demi-pension. Elle rappelle l'augmentation de 30% depuis la Région, ainsi que l'équipement d'un appareil biométrique en ce qui concerne le passage à la demi-pension. Mr Loché, proviseur-adjoint, note que cela permet une gestion du flux plus contrôlée. Mme la Gestionnaire annonce une aide aux repas pour les familles éligibles à l'ARS, de 0,41 cts/repas de la part de la Région.

Soumis au vote, le règlement intérieur est accepté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la Gestionnaire détaille le fonctionnement de la subvention de fonctionnement qui est de 223.836,02€, et se décline sous plusieurs aspects : son annualité, son unité, sa spécialité dans l'attribution des financements, son équilibre. Peu après, Mme la Gestionnaire détaille la contexture du budget :

❖ SRH – Service restauration et hébergement

Il est noté que l'écart entre le nombre d'élèves annoncés en milieu de matinée par le service de Vie Scolaire et le nombre effectif d'élèves lors de la demi-pension est flagrant. Cependant, du fait de la libre circulation des élèves entre l'établissement et l'extérieur, il n'existe pas de solution effective pour le lycée.

❖ AP – Activités pédagogiques

Mme Bâcle souligne qu'il est intéressant de laisser une marge de manœuvre pour des initiatives pédagogiques.

❖ ALO- Administration et logistique

Mme la Gestionnaire souligne l'écart flagrant entre la subvention et les dépenses.

❖ BN : Bourses nationales

❖ VE – Vie de l'élève

❖ OPC- Opérations en capital

❖ EPA –

Sont recensés l'ensemble des contrats depuis une année, afin de donner délégation au chef d'établissement. De fait, une liste de contrats de l'ensemble

Soumis au vote, le budget prévisionnel 2015 est accepté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

9- Questions diverses

En premier lieu, madame le Président nous fait part de la remarque de Mme Martinak, enseignante rattachée à l'ULIS, concernant la signalétique de la salle, qui est inexistante. La demande est faite, d'un éventuel panneau directionnel, à l'atelier menuiserie.

Madame le Président transmet la requête d'un membre du corps professoral concernant le logiciel de gestion de la scolarité : ne serait-il pas plus judicieux d'employer le logiciel « Sconet » qui est gratuit, au détriment de « Pronote » ? Mr Loché, proviseur-adjoint explique que « Sconet » est un logiciel efficient pour une utilisation dans les collèges, mais qu'utiliser Pronote est plus judicieux, compte tenu de l'utilisation élargie qu'un lycée professionnel requiert. Ceci, en attendant le jour où LEA (l'espace numérique de travail aquitain) intégrera le logiciel « Sconet ».

Madame le Président annonce sa décision de demander à la municipalité la délimitation d'une zone fumeur devant le lycée. Il s'agit de ne plus accueillir les personnes entrantes avec la fumée de cigarette. De plus, Madame le Président nous informe de la venue de représentants de la municipalité, du SISS et de la Région afin de constater du problème de circulation devant l'établissement. L'éventualité d'une solution à sens unique aurait été évoquée.

Un membre du corps professoral demande s'il est possible, lors de l'absence de professeur, de faire un changement de cours le jour-même. Mme le Président explique qu'en raison de l'information que l'établissement est tenu de transmettre aux parents, il est impossible de répondre favorablement à cette requête.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président clôt la séance à 19h30.

